

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES

Vice-présidents et membres du Bureau :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES.

Excusés :

Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER
M. Pascal THEVENOT
M. Olivier LEBRUN

Membre du Bureau :

M. Patrice PANNETIER

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

Objet : Avenants au marché de prestations similaires relatifs à l'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres pour l'exploitation de la déchèterie du Chesnay :
Lot n°1 : « Location de matériels et transport des déchets » ;
Lot n°2 : « Traitement des déchets inertes ».

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 8 mars 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu l'avis préalable émis sur ces avenants par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 mars 2016 ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 15 octobre 2014, un marché de prestations similaires au marché d'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'Eco-point de Bièvres. Ainsi ce marché permet l'exploitation du bas de quai de la déchèterie du Chesnay, et le traitement des déchets inertes collectés sur ce site. Il est composé de deux lots définis comme suit :

- Lot n°1 relatif à l'accueil, le gardiennage, la location et transport ;
- Lot n°2 relatif au traitement des déchets inertes.

Ces deux lots arrivent à échéance le 21 mars 2016.

Dans le cadre de son renouvellement, la Commission d'appel d'offres, réunie le 8 mars 2016, a décidé de les rendre infructueux au motif que l'offre financière du seul candidat était inacceptable.

Afin d'assurer la continuité de l'exécution de ces prestations entre la fin du marché en cours et le choix d'un nouveau titulaire, le pouvoir adjudicateur souhaite prolonger la durée de ce marché jusqu'au 30 septembre 2016, soit une prolongation d'une durée de 192 jours.

L'incidence financière de ces deux avenants est estimée à **27 079,89 € HT** soit pour le lot n°1 : 22 713,86 € HT et pour le lot n°2 : 4 366,03 € HT.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de prestations similaires relatif au marché d'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'Eco-point de Bièvres - exploitation de la déchèterie du Chesnay : Lot n°1 « location de matériels et transport des déchets » ;*
- 2) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de prestations similaires relatif au marché d'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'Eco-point de Bièvres - Lot n°2 « Traitement des déchets inertes » ;*
- 3) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « Contrats prestations de services » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 8 mars 2016.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
14 mars 2016
de l'affichage le : *14 mars 2016*
retiré de l'affichage le : *14 avril 2016*



Le Président,
François de Mazieres
François de MAZIERES
Député Maire de Versailles